

Union québécoise pour la conservation de la nature

Organisme sans but lucratif fondé en 1981, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est la plus importante coalition d'individus et d'associations locales oeuvrant à la protection de l'environnement au Québec.

Tout en étant autonome quant à ses activités, l'UQCN est affiliée à l'Union mondiale pour la nature, à la Fédération canadienne de la nature, au Fonds mondial pour la nature (Canada) ainsi qu'à Great Lakes United.

L'UQCN regroupe quelque 9000 membres et sympathisants et 60 organismes issus de toutes les régions du Québec.

UNE MISSION CONCRÈTE ET ESSENTIELLE AU QUÉBEC

L'UQCN fonde son action sur les trois principaux objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation :

- maintien des processus écologiques essentiels à la vie ;
- préservation de la diversité génétique ;
- utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Par ses interventions publiques et des gestes concrets, l'UQCN participe à la sauvegarde de notre environnement.

Ainsi, chaque fois que la mise en œuvre d'un projet public ou privé risque d'avoir un impact sérieux sur notre environnement, l'UQCN exige l'examen public du projet. L'UQCN dépose régulièrement des mémoires lors de consultations publiques où elle défend ses prises de position. Ses interventions sont reconnues comme étant pertinentes et exigeantes en regard des objectifs de protection de l'environnement.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature invite tous ceux et celles qui souhaitent voir le Québec s'orienter vers des objectifs de développement durable des ressources à se joindre à elle. Ensemble, nous pourrions faire avancer les débats et promouvoir les solutions appropriées à la sauvegarde de notre environnement. Soyez des nôtres !

POUR NOUS REJOINDRE :

UQCN

1085, av. de Salaberry, bureau 300
Québec (Québec) G1R 2V7
Tél. : (418) 648-2104
Télé. : (418) 648-0991
Courriel : courrier@uqcn.qc.ca
Site Internet : <http://uqcn.qc.ca>

CETTE PUBLICATION EST RENDUE
POSSIBLE GRÂCE À :

Programme d'aide aux priorités
environnementales (PAPE) du ministère
de l'Environnement du Québec.



Imprimé sur papier recyclé
avec encres végétales



UQCN4-DP01

Ce que vous pouvez faire pour contribuer à l'assainissement agricole:



- Favoriser l'achat de produits biologiques ;
- Joindre un projet d'Agriculture soutenue par la communauté (ASC) dans lequel un partenariat est établi entre une entreprise agricole biologique et des consommateurs, ce qui permet d'obtenir des aliments biologiques à meilleur prix ;
- Rechercher des produits du terroir, qui permettent aux entreprises agricoles d'accroître leurs revenus sans pour autant suivre la voie de l'intensification de la production ;
- Vous informer sur les conditions de production des aliments que vous achetez et, lorsque c'est possible, vous approvisionner auprès d'une ferme qui est reconnue pour ses pratiques responsables sur le plan environnemental ;
- Sensibiliser vos proches à l'importance de protéger les cours d'eau en milieu agricole.
- Indiquer au gouvernement qu'à titre de contribuable, vous souhaitez que le soutien aux entreprises agricoles soit versé en fonction de critères environnementaux ;
- Développer une curiosité face au développement agricole qui prévaut dans votre région ;
- Appuyer les interventions de l'UQCN dans le dossier agricole en devenant membre de l'organisation et en lui versant une contribution financière ;
- Faire votre propre potager et employer des pratiques écologiques. ■



Ressources Internet



L'UQCN a élaboré plusieurs mémoires et communiqués concernant divers aspects de la pollution agricole. Quelques documents produits par l'UQCN sont également disponibles et peuvent être commandés. L'adresse du site de l'UQCN est <http://uqcn.qc.ca/>

Visitez également les sites suivants :

Équiterre : <http://www.equiterre.qc.ca>

Projets d'agriculture soutenue par la communauté

Centre d'agriculture biologique : <http://www.cab.qc.ca/>
Informations sur l'agriculture biologique

Bureau d'audience publique sur l'environnement : <http://www.bape.gouv.qc.ca/eau/>
L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur.
(Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec)

Vérificateur général du Québec :

http://www.vgq.gouv.qc.ca/rappann/rapp_2000/Tome1/Chapitre13A.html
Chapitre 13 du Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1999-2000, section concernant l'aide financière offerte aux producteurs agricoles.

Ministère de l'Environnement du Québec :

<http://www.menv.gouv.qc.ca/sol/agricole/index.htm>
Règlements sur la réduction de la pollution d'origine agricole

Fondation de la Faune du Québec : <http://www.fondationdelafaune.qc.ca/>
Pour financer des projets en relation avec la protection de la faune aquatique en milieu agricole.

SauveGarde

Automne 2000

La crise environnementale
de l'agriculture québécoise

Il y a 10 000 ans, l'histoire de l'humanité s'apprêtait à prendre un virage qui devait changer son cours. L'agriculture naissait et dès lors rien n'arrêtera son essor. Les conséquences sont multiples. Bénéficiant des innovations technologiques et des progrès scientifiques au cours des siècles, l'agriculture a progressivement changé de visages et de formes. Aujourd'hui, dans la majorité des pays du monde où elle est pratiquée de façon intensive, elle est responsable de nombreux problèmes environnementaux et sociaux. L'agriculture aurait-elle oublié les lois de la nature, pourtant garantes de son propre avenir... et du nôtre ?

Les coûts cachés de l'intensification agricole

Depuis près d'un demi-siècle, l'agriculture pratiquée dans la plupart des pays industrialisés s'est organisée autour d'un seul et même objectif : l'accroissement de la productivité. Avec l'aide des gouvernements, tous les moyens ont été pris pour y arriver. L'agriculture québécoise ne fait pas exception.

Si l'on peut se réjouir d'avoir aujourd'hui une agriculture moderne, capable de répondre aux défis de nourrir la population, il faut aussi admettre que cela a imposé un important tribut à l'environnement et aux ressources naturelles en général. L'augmentation de la productivité agricole a entraîné des pollutions dont les impacts sont aujourd'hui observables tant sur la qualité des eaux de surfaces et souterraines, que sur la dégradation des sols, la réduction de la biodiversité et des habitats, ainsi que sur la qualité de l'air que nous respirons. Tous ces effets ont des conséquences sur notre santé et notre bien-être individuel et collectif. La volonté du « toujours plus », dont les agriculteurs ont été et sont encore, tout à la fois, les otages et les responsables, nous a conduits progressivement au bord d'un gouffre qui se rapproche très vite.

Pesticides, pathogènes, nitrates, phosphates et autres contaminants, sont devenus en l'espace de quelques décennies des indésirables voisins de la majorité des résidents en milieu rural. Pour tenter de limiter les effets négatifs de la surenchère dont ils s'estiment

victimes, des groupes de citoyens s'organisent et revendiquent le droit de vivre dans des campagnes « propres ». Chaque projet d'implantation ou de développement d'élevage, notamment en production porcine, montre la difficile conciliation des intérêts économiques et écologiques, de même que le risque de fracture sociale entre les différentes communautés d'usagers de l'espace rural. Ces dernières années, les médias se sont régulièrement fait l'écho de ces bruits de colère qui agitent le milieu rural.

Aujourd'hui, la campagne est malade de ces tonnes de produits chimiques qu'elle a reçues. Elle souffre de ces pratiques intensives qui dégradent les terres. Elle ne réussit plus à absorber ces milliers de tonnes de fumiers que les élevages génèrent sans savoir comment on pourra en disposer, occasionnant dans le même temps une surfertilisation des sols qui contaminent les cours d'eau. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que le ministère de la Santé du Québec ait émis récemment un avis selon lequel les risques de santé sont bien présents et iront même en s'accroissant pour les résidents des milieux ruraux qui sont exposés à cette pollution agricole. Il recommande de décréter un arrêt de l'expansion des élevages dans les zones où il y a un surplus de fumier. ■



SAUVEGARDE

UQCN

Il faut revoir les stratégies de réduction de la pollution agricole

La prise de conscience de l'importance des problèmes dus aux activités agricoles a entraîné la mise en place d'une panoplie de programmes environnementaux dans les pays industrialisés. Parmi les modes d'intervention mis en place, il est possible de distinguer deux grandes catégories : les **mesures d'accompagnement** et les **mesures coercitives**. Une analyse de ces mesures d'intervention tend à démontrer que pour

obtenir des bénéfices environnementaux tangibles, une stratégie agroenvironnementale devrait englober ces deux types de mesures.

Du côté québécois et canadien, les interventions ont, jusqu'à présent, été limitées à des approches axées sur des mesures d'accompagnement (sensibilisation, appui technique, auto-responsabilisation, autoréglementation, etc.). Bien que nécessaires, ces approches laissent

encore trop souvent place au non-respect et à la non-application des règlements en vigueur. Ainsi, après deux décennies où se sont succédés plusieurs programmes d'intervention, on ne peut que constater l'échec de ces tentatives d'assainissement agricole qui ne reposent que sur des mesures d'accompagnement. Pendant ce temps, les impacts négatifs de l'agriculture moderne sur l'environnement ont continué de s'amplifier.

Aujourd'hui, un nombre croissant de groupes comme l'UQCN et d'institutions telles que la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, préconisent une révision majeure de notre stratégie d'assainissement agricole et estiment que le temps est venu de recourir à des mesures coercitives (ex. éco-conditionnalité, fiscalité verte, application réglementaire, etc.) pour amener le secteur agricole à modifier ses pratiques. ■

L'UQCN : un acteur incontournable dans la lutte contre la pollution agricole

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est impliquée dans le dossier agricole à plusieurs niveaux, et ce, depuis de nombreuses années. Présente à plusieurs groupes de travail et tables de concertation, elle exerce des pressions afin d'obtenir des gains

environnementaux substantiels et limiter les impacts négatifs du développement agricole. L'expérience et l'expertise qu'on lui reconnaît en ont fait un interlocuteur incontournable auprès des différentes instances décisionnelles.

Malgré une certaine prise de conscience faite ces dernières années par le milieu agricole québécois, l'UQCN exige du gouvernement et de l'Union des producteurs agricoles (UPA) que les engagements environnementaux soient beaucoup plus tangibles afin de rattraper les retards accumulés.

Pour cela, l'UQCN réclame de :

- dépasser le niveau d'intervention privilégié à ce jour et mettre en application, dès que possible, le principe d'**éco-conditionnalité** (voir encadré) qui consiste à subordonner à des critères environnementaux l'accès aux divers programmes d'aide offerts par l'État ;

- établir une **fiscalité agricole verte**, laquelle permettrait de pénaliser les mauvaises pratiques et d'encourager les pratiques favorables à l'environnement.

(voir site Internet de l'UQCN : <http://uqcn.qc.ca/org/doc/mem/recomman-fiscagri.htm>);

- mettre en place dès à présent des programmes d'aide pour le développement de l'**agriculture biologique** au Québec ;

- comme l'a encore récemment réclamé le Vérificateur général du Québec, prendre les mesures nécessaires pour faire **cesser la production de « porcs au noir »**, c'est-à-dire les porcs produits en dépassement de ce que le ministère de l'Environnement a autorisé ;

- adopter une approche de **gestion par bassin versant** (région géographique drainée par un cours d'eau et ses tributaires) afin que le développement agricole respecte la capacité de support du territoire ;

- tenir des **audiences publiques** sur le développement de la

L'aide conditionnelle appliquée à l'agriculture québécoise

Depuis qu'elle est impliquée dans le dossier de la pollution agricole, l'UQCN réclame que le gouvernement applique à l'agriculture québécoise le principe de « conditionnalité environnementale ». Cette « éco-conditionnalité » représente un type d'intervention qui consiste à subordonner à des critères environnementaux le soutien financier offert aux différentes productions agricoles. Autrement dit, les aides à l'agriculture (ex. assurance-stabilisation du revenu, assurance-récolte, etc.) sont conditionnelles au respect, par l'entreprise, des règlements environnementaux.

Les États-Unis ont été parmi les premiers à appliquer ce principe au secteur agricole. Depuis, le recours à l'aide conditionnelle en agriculture s'est répandu à d'autres pays, notamment en Europe, où elle est appliquée de diverses façons en Norvège, aux Pays-Bas, en Suisse et en France. L'Union européenne l'a aussi récemment adopté dans sa nouvelle Politique agricole commune (PAC).

Un tel mécanisme constituerait une incitation de premier ordre au respect des exigences environnementales, notamment en regard de l'entreposage des fumiers et de la réalisation de plans de fertilisation. L'aide conditionnelle permettrait également de corriger les aberrations soulevées par le Vérificateur général du Québec au sujet du versement de subventions pour des cheptels porcins illégaux, c'est-à-dire en dépassement de ce qui a été autorisé par le ministère de l'Environnement. La mise en place de l'aide conditionnelle en agriculture représente également l'une des principales recommandations de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec. ■

production agricole et les modèles d'agriculture à privilégier ;

- prendre en compte la notion d'**acceptabilité sociale** pour tout projet agricole, particulièrement les élevages, afin que ces projets s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

Le but des nouvelles mesures proposées n'est pas de punir le secteur agricole, mais bien au contraire de jeter les bases d'une harmonisation entre les politiques agricoles, les politiques environnementales, les pratiques sociales et les exigences économiques qui y sont liées. Le défi est de taille, mais il est devenu incontournable. Nous devons collectivement le relever afin d'arrêter la dégradation des milieux ruraux, avant qu'elle ne devienne irréversible et que la santé des populations soit affectée. ■

Se réorienter vers une agriculture durable : une urgence !

En perdant de vue ce qu'elle était, l'agriculture est devenue une industrie soumise aux mêmes lois du marché, aux mêmes exigences de rentabilité et de compétitivité que n'importe quelle autre. Produire plus, toujours plus, à moindre coût, pour satisfaire la demande, pour gagner des marchés sans se soucier vraiment des conséquences. Lucratif marché de dupes dont nous avons été collectivement les victimes mais aussi les responsables, et dont nous avons commencé à payer le prix fort : perte d'usage de nos cours d'eau, réduction et disparition d'espèces, coûts supplémentaires pour le traitement de l'eau potable, contamination des puits, effets sur la santé humaine, etc. Si nous ne commençons pas à les assumer dès maintenant, les coûts environnementaux seront astronomiques pour les générations futures !

Ces dernières années, les multiples scandales qui ont frappé le milieu agroalimentaire un peu partout sur la planète ont eu le mérite – et c'est certainement le seul – d'éclairer les consciences d'un nombre de citoyens et citoyennes tous les jours plus important. Soucieux de ce qu'ils veulent manger et des conditions dans lesquelles leurs aliments

sont produits, un nombre croissant de consommateurs considèrent qu'il ne suffit plus de manger pour vivre, mais qu'il faut bien manger pour bien vivre. Cette prise de conscience se traduit par une véritable explosion de la demande pour les produits biologiques, soit une croissance annuelle de 20 à 25 % au niveau mondial. Bien qu'encore relativement marginale au Québec, l'agriculture biologique représente néanmoins l'une des alternatives les plus rentables et les plus intéressantes pour les années à venir.

Il s'agit aujourd'hui pour l'ensemble du secteur agricole québécois de faire les choix qui s'imposent. En 1998, les décideurs de l'agroalimentaire ont choisi de poursuivre cette intensification de l'agriculture, en se donnant comme objectif principal de doubler la valeur des exportations de produits agroalimentaires québécois. Ils ont également convenu de le faire dans le respect de l'environnement. Or, près de deux ans et demi plus tard, force est de constater que les objectifs de croissance du secteur agricole sont en voie d'être atteints, alors que les gains environnementaux, eux, se font toujours attendre. Pour l'UQCN, cette situation est inacceptable ! Le modèle de production intensive menace aujourd'hui la santé des populations et les équilibres naturels et sociaux déjà fragiles.

L'UQCN estime que les bénéfices économiques escomptés par la croissance de la production ne sont rien en regard des coûts sociaux et environnementaux qu'il faudra régler tôt ou tard. L'UQCN entend rappeler aux instances concernées qu'elles ne pourront se défilier de leurs responsabilités et de leurs devoirs auprès de la population québécoise. Pour cela, l'UQCN a besoin de l'appui et de l'aide de tous les citoyennes et citoyens conscients des enjeux et des défis qui s'offrent à l'agriculture québécoise, mais aussi à la société dans son ensemble. ■



Saviez-vous que...

- L'agriculture québécoise serait à l'origine d'au moins les 2/3 des rejets d'azote que l'on retrouve dans l'eau, ce qui comporte des dangers pour la santé humaine et met en péril la vie aquatique.
- Malgré la dégradation des sols dans les grandes cultures, des pratiques de conservation des sols n'ont été adoptées que sur à peine 10 % des superficies destinées à ces cultures.
- 90% des pesticides employés en agriculture sont appliqués sur le quart des superficies cultivées du Québec, soit en grande partie dans les régions de cultures intensives. Or, ces régions sont aussi les plus riches sur le plan de la biodiversité et sont donc très affectées par cette concentration de pesticides.
- Aux États-Unis, on estime que chaque dollar dépensé à l'achat de pesticides génère des coûts sociaux et environnementaux variant entre 30 et 70 cents pour l'ensemble de la collectivité. Ces coûts seraient-ils si différents pour le Québec ? ■

Saviez-vous que...

- De 1951 à 1996, les volumes de fumiers à gérer ont été multipliés par quatre dans le cas de la production laitière, par 90 pour les élevages porcins et de plus de 100 dans le cas de la production de volailles. Pendant cette même période, les superficies cultivées ont pratiquement diminué de moitié.
- Presque toutes les régions du Québec sont en surplus de fumiers (en termes de charge fertilisante en phosphore), ce qui contribue à dégrader les cours d'eau et à réduire la biodiversité des écosystèmes aquatiques.
- Dans la région de Chaudière-Appalaches, la région du Québec affichant la concentration animale la plus élevée à l'hectare et une zone déjà largement en surplus de fumier, il continue de s'ajouter en moyenne 1200 unités animales par mois.
- Au Québec, une exploitation de poulet génère en moyenne par ses fumiers 7,4 tonnes de phosphore, soit l'équivalent de ce que produit une ville de 10 000 habitants. Imaginez cela entreposé aux champs ! ■